

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et juillet à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, PIGIER Sébastien

Absents excusés : JOURDAN Jean-Charles, MAZURIE Joël, DUPAS Joël, LAGRAVE Cyril (pouvoir à M QUET), GAILLARD Catherine.

Absente : DESCHAMP Ludivine

Secrétaire de séance : Madame FERNANDEZ Sandrine.

ORDRE DU JOUR :

Approbation des derniers comptes rendus
Construction de commerces : avenants et sous-traitance

1° - APPROBATION DES PROCES VERBAUX des 26 JUIN et 07 JUILLET 2025 :

Ils ont été envoyés par mail.

Une modification est demandée sur la formulation de la demande de MM CHOLLON sur le PV du 26 juin comme suit : MM CHOLLON ont demandé le changement de destination de leur terrain.

Ils sont adoptés à l'unanimité

2° - SOUS-TRAITANCE CONSTRUCTION COMMERCES

Monsieur le maire présente :

A. LOT ELECTRICITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux pour la construction des commerces, le titulaire du lot n° 8, Monsieur CABANAT Francis a présenté une déclaration de sous-traitance avec paiement direct : Monsieur CABANAT s'est engagé à supporter financièrement le différentiel entre les devis.

Par ailleurs, un avenant doit être conclu, pour des modifications demandées par le frigoriste, dont le devis s'élève à 1 780 € H.T.

Lot N° 8 – ELECTRICITE : EURL CABANAT Francis, 33760 FRONTENAC

Déclaration de sous-traitance au profit de Monsieur FOLIOT Christophe, 33330 SAINT EMILION en vue de lui confier la réalisation de l'électricité pour un montant de 20 556.93 € H.T. auquel s'ajoutera les 1780 € dès que M CABANAT aura fourni les documents règlementaires.

Monsieur le maire propose au conseil municipal

- De signer l'avenant au marché pour le lot n° 8
- D'accepter le sous-traitant, sous réserve de la production de tous les documents règlementaires, et de l'autoriser à signer les déclarations et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la sous-traitance du lot n° 8 à l'entreprise FOLIOT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DELIBERATION N°2025/35 : CONSTRUCTION DE COMMERCES : SOUS-TRAITANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux concernant la construction de deux lots commerciaux et d'une halle, une déclaration de sous-traitance avec paiement direct a été faite :

- LOT n° 8 – ELECTRICITE : l'EURL CABANAT Francis, 9, chemin des cressonnières 33760 FRONTENAC a présenté une déclaration de sous-traitance au profit de M FOLIOT Christophe, 1 grand Faurie 33330 SAINT EMILION en vue de la réalisation des travaux électriques pour un montant de 20 556.93 €

L'avis des élus est sollicité quant à l'agrément de cette sous-traitance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le sous-traitant proposé pour les travaux énoncés ci-dessus et valide leurs conditions de paiement ;

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer les déclarations de sous-traitance et tous documents se rapportant à cette affaire.

B. Maitrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente : des modifications doivent être apportées quant aux missions du géomètre concernant les travaux du lotissement à savoir :

Les études du projet doivent être reprises et complétées en vue de :

- L'ajout de deux viabilisations sur les lots 4 à 10.
- Le busage du fossé le long de la rue Trocard et la création d'un espace vert enherbé.
- La poursuite du parvis devant les lots 4 à 10.
- La reprise des aménagements le long des lots 1 à 10, partie sud.
- La modification des aménagements de sécurité le long de la rue Trocard.

Ces modifications nécessitent un avenant au marché.

Le devis s'élève à 4900 € H.T.

Montant initial du marché public :

- Montant HT : 76 210,00 € HT
- Montant TTC : 91 452,00 € TTC

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 4 900,00 € HT
- Montant TTC : 5 880,00 € TTC

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 81 110,00 € HT
- Montant TTC : 97 332,00 € TTC

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer l'avenant au marché ainsi que les pièces nécessaires.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

DELIBERATION N°2025/36 : AVENANT MAITRISE D'ŒUVRE LOTISSEMENT

Vu la délibération en date du 16 janvier 2020, autorisant le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation d'un lotissement.

Vu la délibération en date du 8 juin 2020, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à la SELARL THALES

Vu la délibération n°2025-31 prolongeant la durée du marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire présente :

Dans le cadre du projet de lotissement porté par la commune, les réflexions ont engendré des évolutions successives du projet.

Ces évolutions ont eu les incidences suivantes :

A – modification de la consistance des travaux

Les études du projet doivent être reprises et complétées en vue de :

- L'ajout de deux viabilisations sur les lots 4 à 10.
- Le busage du fossé le long de la rue Trocard et la création d'un espace vert enherbé.
- La poursuite du parvis devant les lots 4 à 10.
- La reprise des aménagements le long des lots 1 à 10, partie sud.
- La modification des aménagements de sécurité le long de la rue Trocard.

Le montant total de la rémunération du maître d'œuvre pour l'ensemble des missions de la mission de maîtrise d'œuvre s'établit ainsi qu'il suit :

Montant de l'avenant :		Nouveau montant du marché public :	
Taux de la TVA :	20 %	Taux de la TVA :	20 %
Montant HT :	4 900,00 € HT	Montant HT :	81 110,00 € HT
Montant TTC :	5 880,00 € TTC	Montant TTC :	97 332,00 € TTC

Il convient donc d'établir un avenant n° 2 de + 4 900.00 € H.T. pour la mission de maîtrise d'œuvre, représentant une évolution du montant du marché de 6.43 %.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 visant à arrêter le montant de la rémunération du maître d'œuvre
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer les tous documents se rapportant à cette affaire

3° - QUESTIONS DIVERSES

✎ Monsieur Yves CHAGNEAU revient sur la demande de passage piéton sur la route des Chapelles.

Monsieur QUET apporte la même réponse que précédemment, s'agissant d'une route départementale, il faut voir avec le centre routier.

✎ Monsieur Yves CHAGNEAU informe le conseil municipal que la démonstration de l'association d'aéromodélisme a eu lieu le jeudi 10 juillet. Ils demandent l'utilisation de la salle polyvalente le jeudi soir.

- ✎ Sophie DELCOURT demande où en est le paiement des subventions aux associations.
- ✎ Monsieur Jean-Pierre QUET, informe le Conseil que M. RÉSENDÉ viendrait avec le Président du SMICVAL nous apporter des explications quant à la facturation de la taxe d'ordures ménagères et du zonage qui devra peut-être être revu.
- ✎ Monsieur Jean-Pierre QUET précise qu'il prendra en charge la réfection de son parking qui a été fait en même temps que la voirie et que ce n'est en aucun cas pris en charge financièrement par la Mairie.

Délibérations prises en cours de séance :

2025/35 – Construction de commerces : déclaration de sous-traitance

2025/36 – Avenant Maitrise d'œuvre Lotissement

Le Maire
QUET J.P,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

DELCOURT S

CHAGNEAU Y

LEBRUN N

BERTEAU B,

GASSION S,

LAGRAVE C,
(pouvoir)

PIGIER S

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE

MAIRIE DE
LES ARTIGUES-DE-LUSSAC
33570

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES ARTIGUES DE LUSSAC
33570

Téléphone 05 57 24 32 33
Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	11 Juillet 2025
En exercice	15	Date de la séance	21 Juillet 2025
Présents	9	Heure de la séance	19 h 15
Votants	10	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint		X	X		
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal		X	X		
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal		X	X		
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal		X	X	X	
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale		X	X		
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale		X			
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

